

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation
RC 19-B-P Nyon - Saint-Cergue
(route Blanche)

Afin de poursuivre les travaux de canalisations sur la RC 19-B-P (route Blanche), l'étape 2 sera mise en place. Dès lors, le tronçon compris entre le giratoire du Derby (intersection rte Blanche RC 19-B-P/rte de Trélex RC 12-B-P et l'intersection Rte Blanche RC 19-B-P / route de Gingins RC 18-IL-S) sera mis en sens unique Saint-Cergue direction Nyon en complément du tronçon de l'étape 1 déjà en place

**Du lundi 15 juin 2026 au
vendredi 30 octobre 2026**

Sens Saint-Cergue – Nyon : OSR 4.08 (Sens unique)

Sens Nyon – Saint-Cergue : OSRS 2.02 (sens interdit), une signalisation complémentaire sera ajoutée à l'existante pour Gingins, déviation par : Gingins - Trélex - Genolier - Arzier - Saint-Cergue

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Saint-Cergue, , Arzier-Le-Muids, Gingins, Nyon, Trélex, Genolier
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Gland, Nyon, St-Cergue
- ECA, Pully – SDIS Etraz-région, Nyon-Dole
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal, TPG, TPN, AVJ, MBC
- Manifestations – Transport spéciaux